

|   |   |                               |
|---|---|-------------------------------|
|  | Titre: <b>Commitment to Accessibility - HR001</b> |                               |
|   | Statut: <b>Draft</b>                              | Type: <b>Policy/Procedure</b> |
| N° document: <b>16366</b>   | Entrée en vigueur: <b>1-Jan-2014</b>              | Révision: <b>0</b>            |
| Usine: <b>Fergus Plant, 2500; Stratford Plant, 2000</b>                           | Service: <b>Human Resources</b>                   |                               |

## Déclaration d'engagement en matière d'accessibilité

A. O. Smith Entreprises Ltd. s'engage à offrir un environnement exempt d'obstacles à ses clients, aux étudiants travailleurs en stage coopératif, à ses employés, aux candidats à l'emploi, aux fournisseurs, aux visiteurs et aux autres parties prenantes qui entrent dans ses locaux ou qui accèdent à ses informations. En tant qu'organisation, nous respectons et appliquons les exigences énoncées dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et la Réglementation sur les normes d'accessibilité intégrées pour l'information, les communications et l'emploi.

Environ 1,8 million de personnes vivent avec un handicap en Ontario et ce nombre augmentera avec le vieillissement de la population. Notre organisation s'est engagée à garantir l'accessibilité à toutes les personnes qui ont recours à ses services, car il s'agit non seulement d'une question de bon sens commercial, mais aussi d'une obligation légale. Notre organisation a le devoir d'offrir un environnement sûr, digne et accueillant pour tous. Nous sommes déterminés à respecter la législation en matière d'accessibilité par l'adoption de politiques, de procédures, d'exigences en matière d'équipement, de formation du personnel et des meilleures pratiques en la matière. Nous réviserons régulièrement ces politiques et pratiques. Notre engagement envers l'accessibilité pour tous passe par l'intégration des exigences découlant de la législation sur l'accessibilité à nos politiques, procédures, programmes et formations. Nous nous engageons à examiner et à intégrer les éléments suivants avec nos employés:

- la législation relative au Code des droits de la personne et à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario;
- les normes d'accessibilité intégrées pour l'information et les communications, l'emploi et les transports;
- les meilleures pratiques d'accessibilité en matière d'emploi, notamment relativement au recrutement, ainsi qu'à l'évaluation et la sélection des candidats;
- l'élaboration de plans d'intervention d'urgence et de plans d'accommodement individualisés du lieu de travail pour les employés handicapés;
- l'application des normes d'accessibilité pour les services à la clientèle;
- le recours à des supports de communication et à des formats d'information accessibles (numériques et non numériques);
- la communication avec les personnes ayant diverses formes de handicap;
- la mise en place de sites Web et de contenus Web accessibles;

|   |   |                               |
|---|---|-------------------------------|
|  | Titre: <b>Commitment to Accessibility - HR001</b> |                               |
|   | Statut: <b>Draft</b>                              | Type: <b>Policy/Procedure</b> |
| N° document: <b>16366</b>   | Entrée en vigueur: <b>1-Jan-2014</b>              | Révision: <b>0</b>            |
| Usine: <b>Fergus Plant, 2500; Stratford Plant, 2000</b>                           | Service: <b>Human Resources</b>                   |                               |

- le recours à des appareils fonctionnels, à des aides à la mobilité, à des animaux d'assistance et à des personnes de soutien;
- la publication d'avis sur les interruptions de service (temporaires ou prolongées);
- Politiques et procédures A. O. Smith en matière d'accessibilité.
- La mise en place de procédure de signalement.
- La mise en place de procédures de formation.

A. O. Smith Enterprises Limited reconnaît que la création d'environnements accessibles et exempts d'obstacles pour tous nécessite un effort collectif. En tant que communauté, toutes nos entreprises et tous nos services doivent collaborer pour que l'accessibilité devienne une réalité. Pour de plus amples informations sur nos politiques, plans et programmes de formation en matière d'accessibilité, veuillez contacter le département des ressources humaines.

Cordialement,

Mary Shannon  
 Responsable des ressources humaines  
 519-843-1610, poste 4305  
[mshannon@hotwater.com](mailto:mshannon@hotwater.com)